

**PORTANT REGLEMENT DE STATIONNEMENT** MAIRIE DE LA WANTZENAU

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

**VU** la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

**VU** la demande de Monsieur LOTITO Francesco, représentant de la société « L'Amore Del Gusto », en date du 2 janvier 2025,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de l'aménagement en vue de l'ouverture d'une épicerie fine au 9 rue des Héros à La Wantzenau, il est nécessaire de libérer l'espace devant le bâtiment pour la venue d'une nacelle, soit d'interdire le stationnement sur une longueur de 17 mètres,

**Arrête**

**Article 1:** Les règles de stationnement sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du jeudi 9 janvier à 06h00 au vendredi 10 janvier à 18h00,  
Sur les places de stationnement devant le 9 rue des Héros.**

*Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant*

**Article 2:** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société « L'Amore Del Gusto ».

**Article 3:** Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4:** Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

06 JAN. 2025

La Maire,  
Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,  
l'adjoint délégué  
Camille MEYER









PHARMACIE  
parapharmacie

OUVERT NON-STOP du Lundi au Vendredi de 8h à 20h / Samedi de 9h à 17h

CAUDALIE

Hydrate et protège  
l'immense majorité  
des visages

Neutrogena

pour un  
prix  
très  
bas